

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans la notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via :

Belgique : L'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé - Division Vigilance- Avenue de Galilée 5/03 – B-1210 Bruxelles – Site internet: www.notifieruneffetindesirable.be – E-mail : adr@afmps.be

Luxembourg : Centre Régional de Pharmacovigilance de Nancy – crpv@chru-nancy.fr – Tél. : (+33) 383 656085 ou Division de la Pharmacie et des Médicaments – Direction de la santé, Luxembourg – pharmacovigilance@ms.etat.lu – Tél. : (+352) 24785592 – Lien pour le formulaire: <https://guichet.public.lu/fr/entreprises/sectoriel/sante/medecins/notification-effets-indesirables-medicaments.html>

Les erreurs médicamenteuses ou les effets indésirables peuvent aussi être signalés au service Pharmacovigilance de Sanofi Belgium - Tél. + 32 2 710 54 00 (24h/24) ou pharmacovigilance.belgium@sanofi.com.

sanofi



Pour tirer un bénéfice maximal des effets du médicament Toujeo® sur votre santé, en assurer son bon usage et en limiter ses effets indésirables, il existe certaines mesures/précautions à prendre qui sont expliquées dans ce matériel (RMA version 06/2021).

Toujeo® 300 unités/mL SoloStar®, solution injectable en stylo prérempli

Toujeo® 300 unités/mL DoubleStar®, solution injectable en stylo prérempli

(insuline glargine)

Guide pour patients/soignants

Lisez attentivement la notice avant d'utiliser le médicament Toujeo®. Le texte complet et actualisé de cette notice est disponible sur le site www.afmps.be, rubrique "Chercher des informations sur un médicament autorisé".

Toujeo® est indiqué comme traitement du diabète sucré chez l'adulte, l'adolescent et l'enfant à partir de 6 ans.

- Si Toujeo® vous a été prescrit, vous devez suivre une formation auprès de votre prestataire de soins pour utiliser le stylo Toujeo® et lire le mode d'emploi complet figurant dans la notice fournie avec le stylo.
- Ce guide a été conçu uniquement comme un outil.
- Commencez votre traitement par le nombre d'unités qui vous a été prescrit.

Conservez ce guide. Vous pourriez en avoir besoin ultérieurement.

Informations importantes pendant les premières semaines de votre traitement Toujeo®

- L'insuline glargine 300 unités/mL (Toujeo®) et l'insuline glargine 100 unités/mL ne sont **pas bioéquivalentes et ne sont donc pas interchangeables sans ajustement de dose** (cela signifie que ces médicaments ne sont pas identiques et que vous ne pouvez pas échanger ces deux médicaments sans adaptation de la dose).
- La transition d'une insuline vers une autre insuline ne doit se faire que sous prescription médicale. Respectez toujours la dose recommandée par votre médecin.
- Surveillez étroitement votre glycémie pendant la période de transition et les premières semaines qui suivent.

Toujeo® (insuline glargine 300 unités/mL) est disponible sous deux présentations différentes :

Toujeo® SoloStar®
(stylo prérempli de
1,5 mL /450 unités)



Toujeo® DoubleStar®
(stylo prérempli de
3 mL /900 unités)



Avec le Toujeo® SoloStar®, la dose peut être augmentée ou diminuée par intervalle d'une unité. Avec le Toujeo® DoubleStar®, la dose peut être augmentée ou diminuée par intervalle de 2 unités.
La dose délivrée est celle indiquée dans la fenêtre de dose.

- Consultez votre médecin pour plus d'informations.
- Lisez le mode d'emploi qui figure dans la notice avant d'injecter Toujeo®